



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
13 juin 2025

Séance du 19 juin 2025

Nombre de conseillers :

Elus :	29
En fonction :	28
Présents :	21
Procurations :	06
Excusés :	01
Votants :	27
Absents :	

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mmes Nicole CHARRON, Sylvie VINCENT, Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mme Fabienne PICARD, M. Valentin VASSALLO, Mme Marie-Thérèse TOMASINI, M. André HAUTCHAMP, Mmes Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, MM. Francis MARQUIS, Jean-Jacques GAULTIER, Thierry LEDZINSKI, Mme Nadine BAILLY, MM. Joël GROSJEAN, Éric LAMONTRE, Mme Dominique ALBOUSSIÈRE, M. Didier FORQUIGNON, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusés ayant donné procuration : M. Daniel GORNET à Mme Nicole CHARRON, M. Jacky CANEPA à M. Patrick FLOQUET, Mme Ghislaine COSSIN à M. Valentin VASSALLO, M. Olivier SIMONIN à M. Éric LAMONTRE, Mme Maryse RATTIER à M. Christian GRÉGOIRE, M. Bernard NOVIANT à M. Didier FORQUIGNON

Excusé : M. Jean-Rémi LASSAUSSE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VINCENT

N° : 31

Le 30 décembre 2024, la société « Parc éolien des Baumes » siégeant 50, rue Madame De Sanzillon à Clichy (92), nouvelle filiale de RWE Renewables International Participation BV, a déposé par téléprocédure sur le guichet unique de l'environnement (GUNenv), un dossier de demande d'autorisation environnementale aux fins d'implanter un parc éolien situé sur le territoire des communes de Remoncourt, Valfroicourt et Rancourt.

**Environnement
Demande
d'autorisation
environnementale
Projet
d'implantation
d'un parc éolien
sur le territoire
des communes
de Remoncourt,
Valfroicourt et
Rancourt
Avis du Conseil
Municipal
---**

Le projet éolien des Baumes, composé de 7 aérogénérateurs, de 3 postes de livraisons, ainsi qu'un ensemble d'installations connexes nécessaires à sa construction et à son exploitation (chemins d'accès, plateformes de grutage, réseau de câbles électriques souterrains...) est scindé en deux parties : une partie « est » avec trois éoliennes sur la commune de Remoncourt et une partie « ouest » avec deux éoliennes sur la commune de Valfroicourt et deux éoliennes sur la commune de Rancourt. La superficie totale des parcelles concernées est de 1 616 209 m², dont l'emprise foncière se situe sur des parcelles privées. Ces 7 éoliennes, présentant un diamètre de rotor maximal de 133 mètres et une hauteur moyeu maximale de 102 mètres, d'une puissance unitaire de 4,8 MW, pour une puissance installée totale de 33,6 MW, devraient permettre une production électrique de 57,1 GWh.

Conformément à l'article L181-10-1 du code de l'environnement, Madame la Préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, par voie électronique, d'une durée de trois mois du 23 juin 2025 à 09h00 au 24 septembre 2025 à 17h00.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra présenter ses observations, questions et propositions sur le projet selon les modalités suivantes :

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6268>
- Par courrier postal adressé en mairie de Remoncourt

- Directement auprès du commissaire-enquêteur lors des réunions publiques, en présence du pétitionnaire, à la salle des associations à Remoncourt :
 - . le 03 juillet 2025 de 18h00 à 20h00, pour la réunion publique d'ouverture de consultation ;
 - . le 15 septembre 2025 de 18h00 à 20h00, pour la réunion publique de clôture de consultation.
- Lors des permanences du commissaire-enquêteur :
 - . le 1^{er} août 2025 de 13h30 à 15h30, à la salle des associations à Remoncourt,
 - . le 2 septembre 2025 de 14h00 à 16h00, en mairie de Valfroicourt.

Les communes comprises dans un rayon de six kilomètres depuis le projet sont les suivantes : Dompaire, Hymont, Valleroy-aux-Saules, Racécourt, Velotte-et-Tatignécourt, Begnécourt, Bainville-aux-Saules, Hagécourt, Pierrefitte, Gelvécourt-et-Bonfays, Les Ableuvenettes, Légéville-et-Bonfays, Madecourt, Maroncourt, Vittel, Haréville, Rozerotte, La-Neuveville-sous-Montfort, Domjulien, Valleroy-le-Sec, Monthureux-le-Sec, Offroicourt, They-sous-Montfort, Bazoilles-et-Ménil, Estrennes, Domèvre-sous-Montfort, Viviers-les-Offroicourt, Lerrain, Esley, Sans-Vallois, Senonges, Vallois, Thuillières, Pont-les-Bonfays, Frénois, Dommartin-les-Vallois.

Conformément à la demande du tiers des membres présents, et en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder à un vote à bulletins secrets, pour émettre son avis sur l'opportunité de ce projet impactant la ville de Vittel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne en qualité de scrutateurs :

- Madame Marie-Thérèse TOMASINI, Conseillère municipale la plus âgée,
- Monsieur Valentin VASSALLO, Conseiller municipal le plus jeune.

Après avoir procédé à l'appel de chaque conseiller municipal qui a déposé une enveloppe dans l'urne, et après dépouillement par les scrutateurs, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants	27
- Favorable au projet	03
- Défavorable au projet	19
- Nombre de suffrages déclarés nuls	02
- Nombre de suffrages blancs.....	03
- Nombre de suffrage exprimés	22

En conséquence, le Conseil Municipal à la majorité,

- Emet un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Franck PERRY
2025.06.23 18:21:44 +0200
Ref:8972076-13499035-1-D
Signature numérique
Le Maire

Franck PERRY